

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

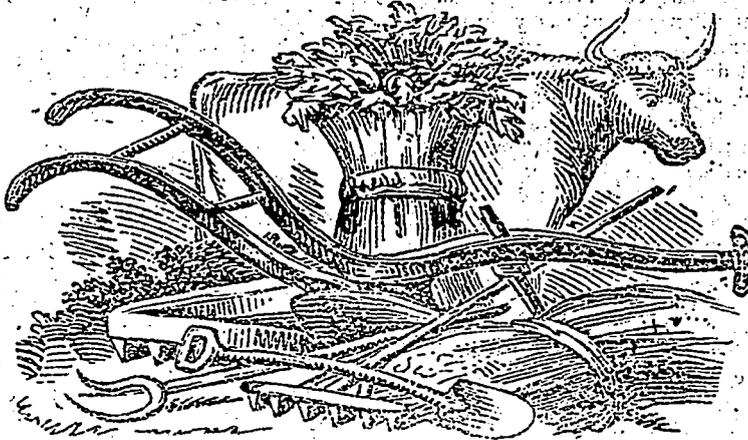
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. FROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées

FIRMIN H. FROULX

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emprenons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Moyen d'instruire les chevaux.

Revue de la Semaine : Mandement de Mgr. E. A. Taschereau promulguant le cinquième Concile de la Province Ecclésiastique de Québec.—Les décrets des Conciles provinciaux ne sont jamais publiés sans avoir été examinés par les Congrégations romaines.—Décrets relatifs aux écoles mixtes ; au luxe ; aux écrivains catholiques ; et au libéralisme catholique.

Sujets divers : Clôture de l'année scolaire au Collège Ste. Anne.—Le scarabée de la pomme de terre (patates).—Bourrelets des arbres fruitiers.

Pétite chronique : Fromagerie de Huntingdon.—M. Arthur et Odilon Desjardins, de Ste. Anne de la Pocatière, admis à la pratique de la Médecine, après un brillant examen.—La crise.—Nouveau journal : *Le propriétaire et l'ouvrier*.

Recettes : Moyens de détruire les puaises à patates.—Brûlures.

Le Feuilleton : Voir à la 3me page.

CAUSERIE AGRICOLE

MOYENS D'INSTRUIRE LES CHEVAUX.

Le cheval qui, par sa grandeur, sa force et sa fierté, paraît devoir être indomptable, est à peine accoutumé au mors et au harnois, qu'il se prête à tout ce qu'on exige de lui. Il fléchit sous la main qui le gouverne, ne se refuse à rien, se sert de toutes ses forces, s'exécute même souvent, et meurt pour mieux obéir. C'est surtout au manège qu'il montre son admirable docilité. On trouve, dans Élien et dans Pline, que toute la cavalerie des Sybarites était dressée à danser au son d'une symphonie. Les Perses apprenaient aux leurs à s'accroupir lorsque le cavalier voulait les monter. Quelques chevaux turs, sur l'ordre de leurs maîtres, prennent à terre avec les dents une massue, une

houssine, un sabre, et le leur présentent. Les Muides couraient à nu sur les leurs, et en étaient obéis comme nous le sommes par nos chiens. Des Cosaques les conduisent avec un simple licou, sans bride ni bridon, sans rien qui passe dans la bouche ; enfin, aujourd'hui, ne voyons-nous pas des chevaux dressés à faire toutes les choses qui viennent d'être rapportées, et beaucoup d'autres encore plus incroyables ? il n'est personne, dans les diverses capitales de l'Europe, qui n'ait pu apprécier par lui-même l'intelligence de ceux d'Astley et de Franconi.

Mais ce n'est pas sans peine et sans efforts qu'on y parvient ; il est des chevaux d'un caractère intraitable et qui exigent des précautions infinies ; les carcasses d'un côté, la privation du sommeil et de nourriture de l'autre, du pain et du sucre, sont en général les moyens de les soumettre, surtout pour les chevaux presque sauvages qui n'ont point été habitués dans leur jeunesse à l'homme et à connaître sa puissance.

Les chevaux communs que nous élevons pour les labours et les charrois, ne sont pas très-difficiles à dresser pour leur emploi. Ces travaux, quand ils sont sagement dispensés, ne pouvant pas nuire aux jeunes animaux et aux forces qu'ils doivent acquérir avec l'âge, on les y soumet de très-bonne heure, auparavant pour ainsi dire qu'ils aient la connaissance de toutes leurs forces, et qu'ils puissent les employer dans des défenses dangereuses ; ils s'y accoutument ainsi insensiblement, et quand ils sont parvenus à l'âge où ils ont toutes leurs forces, ils ne font pas difficulté de les employer à des travaux accoutumés. D'ailleurs, ces animaux, par leur genre de service, ne mettant point en danger la vie de l'homme, ils n'exigent pas d'eux la réunion de toutes les connaissances et de toutes les qualités qu'il demande aux chevaux destinés au service de la selle.

Les chevaux d'atelage exigent un peu plus de soin ; mais comme leur genre de service est à peu près le même que celui des chevaux de trait, et que, dès leur jeunesse, ils y sont

également habitués, leur éducation est fort facile; il n'y a que les vieux chevaux qui ont toujours été au service de la selle qui exigent quelques soins; encore avec un peu de patience et de bons traitements, en vient on à bout: mais ce n'est quelquefois pas sans beaucoup de peines; quelques chevaux même s'y refusent constamment.

Le cheval que l'on destine au service de la selle demande beaucoup plus de soins pour son instruction que ceux dont nous venons de parler. Comme ce service exige un grand concours de forces, et que l'on ne peut pas y soumettre de bonne heure les animaux, sans les fatiguer beaucoup, sans nuire au développement de ces mêmes forces, on est obligé d'attendre que l'animal ait toutes celles qu'il doit avoir: par cette raison, il est plus longtemps sans être soumis à la puissance de l'homme; il a beaucoup plus de forces pour se défendre, et son éducation exige beaucoup plus de soins, et des soins bien mieux entendus. Cet art demande beaucoup plus d'étude que l'on ne pense, et le peu de chevaux agréables à manier que l'on rencontre, est bien une preuve suffisante de ce que nous avançons.

L'art de dresser un cheval consiste à lui faire comprendre ce que l'homme lui commande, et ensuite à le rendre obéissant à tous ses commandements. L'animal pour être regardé comme bien dressé, doit donc, pour ainsi dire, être toujours aux écoutes de ce que veut le cavalier, et l'exécuter aussitôt le commandement. Nous allons donner aussi brièvement que possible la méthode que nous croyons la plus avantageuse pour faire parvenir le cheval à ce degré d'obéissance.

On habitue d'abord le cheval à souffrir la selle, la bride, le bridon, à se laisser facilement approcher par l'homme, à ne pas le craindre, etc. Tout cela est l'affaire de fort peu de temps quand on emploie les caresses et les bons traitements; comme les chevaux de selle, ceux de race ne doivent commencer à être montés qu'à l'âge de cinq ans, si l'on veut en jouir longtemps, on a tout le temps nécessaire pour les accoutumer à tout cela ensuite.

Premières leçons; exercice à la longe.—On passe un bridon dans la bouche du jeune cheval; on lui passe un caveçon pardessus, on y attache une longe assez longue, et l'on fait exercer le cheval autour de soi. Cet exercice se fait dans un manège ou dans une plaine; mais le manège vaut beaucoup mieux: l'animal ne peut point s'y défendre comme dans une plaine, ne s'échapper de la main de la personne qui le tient. Voici les avantages qui résultent de cet exercice: L'animal a toujours la tête tournée du côté de la personne qui le guide, et la voit toujours, et il s'habitue à ne s'occuper que d'elle seule, à suivre tous ses mouvements, et lui obéir au moindre signe de la voix ou de la main armée de la chambrière. De plus, l'animal obligé d'aller toujours en rond, alternativement, sur chaque côté, et autant sur l'un que sur l'autre, acquiert plus de souplesse, plus de facilité à tourner, plus de grâce, plus d'aisance dans ses allures, et par suite plus d'assurance et plus d'équilibre. Quand le cheval commence, qu'il ne soit pas encore ce qu'on lui demande, craignez de le frapper; les mauvais traitements le rebutent, et souvent le gâtent pour toujours; laissez-lui passer son premier feu, en le faisant tourner d'abord à la main, et ensuite éloignez vous successivement de plus en plus de lui, en ayant soin de prévenir, autant que possible, les écarts qu'il voudrait tenter de faire, par une légère secousse de la corde du caveçon.

Le grand art de l'homme de cheval ne consiste pas tant à corriger l'animal des fautes qu'il fait, qu'à prévenir ces mêmes fautes, en lui ôtant tous les moyens d'en commettre.

A-t-il bien trotté, ou marché, ou même galopé: arrêtez-le, faites-le venir au milieu du cercle, flattez-le, donnez-lui un peu de pain ou de sucre, et recommencez à le faire tourner de l'autre côté; accoutumez-le petit à petit à prendre telle ou telle allure que vous désirerez. S'il va le galop ou le trot, et que vous vouliez qu'il n'aille que le trot ou le pas, en secouant la corde du caveçon, vous ralentirez sa marche, et le ferez changer de pas. Aussitôt qu'il a obéi, lors même que vous voyez qu'il va obéir, cessez, et sitôt qu'il a fait quelques pas à cette nouvelle allure, arrêtez-le et carressez-le; s'il va trop doucement, montrez-lui la chambrière, et souvent un mouvement seulement de la main qui la porte, ou un léger appel de la bouche, suffit pour le faire partir du pas au trot et du trot au galop.

Les premières leçons doivent être très courtes, et l'on doit les prolonger à mesure que le cheval entend mieux ce qu'on lui demande: une caresse à propos fait plus d'effet que tous les châtiements; le cheval ne fait pas ce qu'on lui demande, ou parce qu'il ne comprend pas, ou parce qu'il ne le veut pas; et dans l'un ou l'autre cas, le châtiement ne lui apprend rien.

Aussitôt qu'il commence à entendre ce que vous lui demandez, mettez lui la selle, et successivement un bridon, un double bridon, et enfin la bride armée d'un mors très-doux.

Leçons des pilliers.—Votre cheval est-il bien docile aux leçons de la longe; ses épaules et ses hanches sont-elles bien assouplies; ses allures sont-elles libres et franches, dans un cercle raccourci; s'embarque-t-il franchement du pas au trot, et du trot au galop, et repasse-t-il bien du galop au trot, et du trot au pas, vous avez déjà fait beaucoup: vous avez gagné une obéissance prompte et facile; il s'agit maintenant d'exiger un peu plus de l'animal. Quand ce premier exercice est fini, on l'attache tout sellé et bridé entre les deux pilliers, pris par les deux longes du caveçon. En se plaçant derrière, on lui apprend avec la housine à fuir ces coups, en le faisant marcher tout doucement d'un côté, puis d'un autre. Il faut aller, dans cette opération, le plus doucement possible: le cheval, dans ce cas, ne pouvant ni reculer, ni avancer, peut facilement prendre de l'humeur, et c'est ce qu'il faut éviter; quand il commence à comprendre ce que l'on veut de lui, alors on lui donne un peu plus de liberté dans les pilliers, afin qu'il puisse agir plus franchement.

Pendant ces leçons, on ne doit pas négliger celles de la longe, et il faut les continuer ensemble jusqu'à une parfaite connaissance, de la part du cheval, de tout ce que l'on exige de lui; ce qui n'est l'affaire que de quelques jours quand on s'y prend sagement.

Leçons à la longe, avec un homme en selle.—Arrivé à cette époque, il ne faut plus faire difficulté de mettre un homme en selle; mais il faut choisir une personne sage et solide à cheval, afin que l'animal n'en soit pas tourmenté s'il lui arrive de se défendre, ce cavalier ne doit pour cela avoir ni éperon ni bride; un double bridon ou un simple bridon même suffit: encore le cavalier ne doit-il pas s'en servir, auparavant que le cheval ne soit bien persuadé que celui qui est dessus ne lui veut aucun mal, et qu'il s'en laisse facilement approcher et monter.

C'est alors que le cavalier commencera à se servir du bridon. Il raccourcira doucement les rênes, afin que le cheval s'accoutume peu à peu à sentir la main, et à se laisser conduire. Mais il faut que le cavalier prenne bien garde d'importuner l'animal, surtout lorsqu'il se servira de la bride. Il doit agir avec beaucoup de prudence et de discrétion.

noment, suivant le plus ou moins de sensibilité de l'animal ; puis selon l'obéissance qu'il marquera, il le caressera, le flattera, et le renverra à l'écurie.

Toutes espèces de leçons, dans les commencements, doivent être courtes, et suivies de quelques friandises : il ne faut pas rebuter les chevaux ; ils ne comprennent plus ce qu'on leur demande si on les châtie alors mal à propos, et ils perdent une partie de l'assurance qu'ils doivent avoir, deviennent craintifs, etc.

Quand le cheval souffre la main ; quand il prend un appui ferme et léger, et se laisse conduire facilement au gré du cavalier ; quand celui-ci l'embarque franchement au trot, au galop, et qu'il le remet facilement à l'allure qu'il veut, il est à propos qu'il cherche à le faire obéir à la pression du gras des jambes, et à le faire ranger ainsi d'un côté ou d'un autre. S'il s'y présente facilement, il le lui fera sentir par les caresses, et l'entretiendra dans cette espèce de temps en temps, pour l'y habituer peu à peu.

Leçons entre les piliers avec un homme en selle. — Si le cheval ne comprend pas ce qu'on lui demande, il faut le remettre dans les piliers ; et en même temps que le cavalier lui approche la jambe d'un côté, il lui fait légèrement sentir la housine de ce côté ; s'il en est même besoin, l'homme qui tient la chambrière peut l'aider en même temps de cet instrument : au moyen de ces leçons, l'animal s'habitue vite à obéir à la pression du gras de l'une et de l'autre jambe, et en même temps à fuir la gauce avec promptitude et facilité. Ces leçons doivent être continuées jusqu'à ce que le cheval y obéisse, pour ainsi dire, sans s'en douter.

Leçons pour apprendre à obéir aux talons. — C'est alors que pour l'embarquer au galop on lui fait sentir pour la première fois les talons. Si cette nouveauté l'oblige de se défendre, il ne faut pas redoubler des éperons, mais bien lui faire pour de la chambrière. Voici ce qu'il faut faire : on laisse le cheval se remettre, et en cheminant au pas, au moment où le cavalier fera un appui ferme de la main et lui fera sentir les éperons pour l'embarquer au galop, un mouvement de la chambrière, ou même un léger coup, le forcera à partir auparavant qu'il ait fait une défense. Si on pratique cette leçon avec intelligence, le cheval connaîtra bientôt qu'il faut qu'il parte à la pression des talons, et il le fera franchement : le plus souvent même il n'attendra pas que les éperons le touchent, quand il se sentira serrer entre les deux gras des jambes, en répétant cette leçon de temps en temps et approchant alternativement l'un ou l'autre talon, et en même temps la gauce du même côté, il s'accoutumera peu à peu à obéir et à se ranger d'un côté ou d'un autre, selon qu'il se sentira serrer à droite ou à gauche. Bientôt même il fuira les talons avec liberté et grâce, lorsqu'en lui approchant le talon d'un côté, on lui tiendra la tête ferme et un peu tournée de l'autre côté. Il ne faut jamais serrer brusquement les talons à un cheval : on approche graduellement la jambe, et le plus ordinairement un cheval bien dressé obéit auparavant d'avoir senti l'éperon ; si l'on agit différemment, le cheval perd sa finesse et n'obéit plus. Les éperons sont un châtiment dont il faut être le plus avare possible, qu'il faut ménager pour le retrouver au besoin. En général, l'animal qui obéit par douceur obéit mieux et avec beaucoup plus de grâce, que celui qui n'obéit que par crainte et par châtiment.

Quand un cheval est parvenu à ce point, on le fait monter dans un manège ou dans un enclos en liberté, et à chaque leçon, le cavalier doit exiger de lui tout ce qu'il sait faire ; et s'il se refuse à quelque chose, il doit recommencer les leçons que nous venons d'indiquer, jusqu'à ce

que l'animal n'en ait plus aucun besoin.

La meilleure méthode, à ce que je pense, de dresser les chevaux de selle, est celle que je viens d'indiquer ; c'est à l'homme instruit à en faire un sage et prudent usage ; il parviendra, sans danger pour sa vie, sans risque de tarer en aucune manière l'animal, à dresser les plus sauvages au service le plus agréable qu'ils puissent rendre à l'homme, c'est encore à lui, dès les premières leçons, à juger ce que peut faire l'animal qui lui est confié, et à n'en exiger que ce qu'il peut en attendre.

L'art du manège s'étend beaucoup plus loin ; il exige des animaux l'emploi de toutes leurs forces pour différents exercices dans lesquels on voit leur vigueur et leur obéissance dans tout leur jour, et l'adresse du cavalier dans tout son éclat ; mais cet article est déjà long : nous avons indiqué tout ce qu'il est indispensable d'apprendre à un cheval de selle pour en faire un animal utile et même agréable, nous nous arrêterons là.

REVUE DE LA SEMAINE

Monsieur l'Archevêque de Québec a publié, le 16 juin dernier, un Mandement pour promulguer les décrets du cinquième Concile de Québec. C'est un document très-précieux, et nos lecteurs nous sauront gré de leur en communiquer dès aujourd'hui quelques extraits.

Voilà deux ans que le cinquième Concile de la Province Ecclésiastique de Québec a été tenu. Les décrets qu'y adoptèrent les Pères durent être envoyés à Rome pour y être examinés avant de devenir la règle de la foi et de la conscience des fidèles. Et en cela on n'a fait que suivre la discipline générale qui s'observe dans toute l'Eglise. Pour tous les conciles locaux ou provinciaux il faut la sanction du successeur de Pierre. Sans le concours de cette autorité visible et suprême pour maintenir la vie et l'unité dans le sein de l'Eglise, les divisions profondes et irrémédiables qui régnaient entre les sectes protestantes finiraient bientôt par ruiner le Catholicisme.

« Le Souverain Pontife, dit Mgr. Taschereau, entouré d'hommes qui ont passé une vie laborieuse dans l'étude des saintes lois de l'Eglise, ne permet la publication d'un Concile Provincial qu'après s'être assuré que les décrets ne renferment rien de contraire aux dogmes de la foi, aux principes de la morale ou aux règles générales de l'Eglise. Ce qui lui paraît trop sévère, il le signale aux évêques ; ce qui tendrait à énerver la discipline générale, il le réforme ; ce qui a besoin de son autorité suprême, il le confirme par son pouvoir apostolique, et ainsi se maintient partout cette admirable unité qui fait la force, la sécurité, la beauté et la fécondité de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine. Et quand on voit avec quelle maturité chaque expression des décrets d'un Concile est examinée, pesée et jugée, on ne s'étonne plus du long délai apporté à sa promulgation ; mais plutôt on rend grâce à Dieu qui donne à son Eglise un tel esprit de prudence et de sagesse. »

Puis Sa Grâce fait connaître les divers décrets de ce cinquième Concile et en détermine le sens et la portée. Ne pouvant tout reproduire, nous allons de suite au troisième paragraphe du Mandement qui a rapport aux *Ecoles mixtes*. Rien de plus formel et de plus clair n'a encore été écrit sur cet important sujet. Comme ces hauts enseignements doivent nous faire déplorer le sort de nos malheureux coreligionnaires du Nouveau-Brunswick qui sont forcés de subir le système infâme et pernicieux des *Ecoles mixtes* pour l'éducation de leurs enfants !

" 3. L'autre décret dont nous avons à vous entretenir, N. T. C. F., regarde la conservation du don précieux de la foi dans le cœur de vos enfants. Déjà les Conciles précédents vous ont signalé les dangers que courent vos chers enfants dans les *Écoles mixtes*.

" Là, en effet, disent les Pères du Quatrième Concile, dans leur mandement, sous prétexte de respecter les différentes croyances religieuses, on s'abstient soigneusement de toute allusion à une religion quelconque et ainsi ces âmes tendres s'accoutument peu à peu à regarder le service de Dieu comme chose inutile et indifférente....
" Mais le danger est encore bien plus grand dans ces écoles protestantes, où l'on fait lire des traductions falsifiées de la Sainte Écriture; où l'on attaque, avec art et avec une persévérance diabolique, les principes et les dogmes de la foi..... "

" Notre Cinquième Concile défend aux parents catholiques d'envoyer leurs enfants à des écoles protestantes ou athées; il ordonne de refuser l'absolution aux parents qui, étant avertis, persistent à exposer leurs enfants à ce grave danger. Il réserve à l'Évêque seul le pouvoir d'accorder cette permission, quand une sorte de nécessité l'exige, et il doit y mettre des conditions qui écartent tout danger. "

Dans le septième paragraphe il est question du luxe, cette plaie hideuse qui dévore notre société aussi bien sous le rapport temporel que sous le rapport spirituel. Quel est le cultivateur qui n'applaudira pas aux justes considérations que nous allons reproduire? Qu'il impose donc à ses enfants des limites, qui n'excèdent jamais la modération et l'honnêteté et qui ne puissent plus être franchies.

" Le luxe est une plaie qui dévore notre société aussi bien sous le rapport temporel que sous le rapport spirituel. Le luxe est enfant de l'orgueil, le premier est le plus redoutable des péchés capitaux; car, dit le St.-Esprit, *l'orgueil est le commencement de tout péché, initium omnis peccati Superbia* (Écclé. X. 15); *par l'orgueil a commencé la perdition, in ipsa enim initium sumpsit omnis perditio* (Tobie. IV. 14.); *l'orgueil est à juste titre l'objet de la ruine de Dieu et des hommes, odibilis coram Deo est et hominibus superbia* (Écclé. X. 7.). Le luxe, fruit de mort et de perdition, engendre à son tour toutes sortes d'injustices, par le désir effréné que l'on a de dépenser au-delà de ses ressources et de satisfaire une passion déraisonnable au souverain degré. De là, la ruine des fortunes, la désolation des familles, trop souvent une mort prématurée, ou bien, ce qui est encore plus déplorable, le sacrifice des plus précieuses vertus. " Car, disent les Pères du Concile dans leur mandement, *l'orgueil de la vie*, comme l'appelle S. Jean (I. Ep. II. 16.), entrant dans une conspiration infernale avec la concupiscence de la chair et la concupiscence des yeux, s'attaque avec acharnement à la fortune temporelle des familles, pour arriver à la ruine éternelle des âmes. "

" Le luxe tarit la source de l'honneur, et fait manquer à ce grave devoir de la charité chrétienne. L'esclave du luxe n'épargne rien pour satisfaire sa passion; mais quand la divine charité réclame pour les pauvres de Jésus-Christ quelques miettes de cette table somptueuse, il semble que l'on soit réduit à la mendicité, et l'on s'excuse sur la dureté des temps.

" Oh! combien sont aveugles, et ennemis de leurs enfants, ces parents orgueilleux qui semblent faire consister tout leur amour à inspirer à ces tendres cœurs le goût de la toilette et du luxe! comme si la fin dernière de toutes choses était dans ces vanités! Hélas! ils ignorent, ces parents aveugles, à combien d'indignités, de désordres peut-

être, de remords et de malheurs ils exposent leurs enfants!

" Il est à désirer qu'on établisse de pieuses associations de personnes qui s'engagent et s'encouragent mutuellement à combattre ce vice dangereux. "

Le neuvième paragraphe s'adresse aux *écrivains catholiques*, soit journalistes, soit auteurs de livres ou de brochures. Citons intégralement, efforçons-nous de bien comprendre, et pardessus tout sachons ne pas oublier.

" Dans notre siècle, la presse joue un rôle dont on ne peut se dissimuler l'importance pour le bien comme pour le mal. L'Église ne saurait demeurer spectatrice indifférente de ces luttes journalières qui se font, soit dans les journaux, soit dans les livres. Voilà pourquoi notre Concile a écrit opportun de faire un décret spécial pour rappeler aux *écrivains catholiques* de ce pays, soit journalistes, soit auteurs de livres ou de brochures, les devoirs qu'ils ont à remplir.

" Toute parole oiseuse que les hommes auront dite, ils en rendront compte au jour du jugement, dit Jésus-Christ; *omne verbum otiosum, quod locuti fuerint homines reddent rationes de eo in die judicii* (S. Math. XII, 36). Il ne faut pas douter, qu'à plus forte raison, tout écrivain rendra compte de ses écrits devant le Juge souverain des vivants et des morts. Ces écrits que la presse multiplie, éternise en quelque sorte, et jette chaque jour aux quatre vents du ciel, sont bien autrement féconds, pour l'édification ou pour le scandale, qu'une parole presque aussitôt oubliée qu'entendue par un petit nombre d'auditeurs. Honneur et gloire à ces écrivains catholiques qui se proposent avant tout de propager et de défendre la vérité, qui approfondissent avec un soin scrupuleux les questions importantes qu'ils ont appelées à traiter, car la bonne intention et le zèle ne suffisent point: il faut aussi la science!

" Que répondront au Souverain Juge les écrivains pour qui la politique est la règle suprême; qui ne tiennent pas compte de l'Église; qui voudraient faire de cette Epouse du Christ la vile esclave de César; qui négligent, ou même méprisent les écrits de ceux que Jésus-Christ a chargés d'enseigner les vérités de la religion? "

" Le Concile recommande aux écrivains catholiques de traiter toujours leurs adversaires avec charité, modération et respect, car le zèle pour la vérité ne saurait excuser aucun excès de langage. Il faut juger les écrits de ses adversaires avec impartialité, comme on voudrait être jugé soi-même. La précipitation porte à condamner sans avoir bien examiné toute chose; une prévention injuste fait prendre en mauvaise part ce qui est ambigu; la charité ne permet pas les railleries, les sarcasmes, les suppositions injurieuses à la réputation, les accusations mal fondées, l'imputation d'intentions que Dieu seul peut connaître. Ce que l'Église n'a point condamné on peut bien le combattre, mais non pas le mal noter. Quand il s'agit des autorités ecclésiastiques ou civiles, le langage doit toujours être convenable et respectueux. Il ne faut pas traduire devant le tribunal incompetent de l'opinion publique des établissements dont les évêques sont les protecteurs et les juges naturels.

" Telles sont les recommandations que notre Concile fait aux écrivains catholiques. "

Le dernier paragraphe de cet admirable mandement que nous puissions reproduire aujourd'hui, c'est le dixième: celui qui traite du *libéralisme catholique* et fait connaître le décret qui le condamne. Qu'on le remarque bien, on n'est pas pour rien que le Saint-Esprit a inspiré à nos évêques la pensée de faire entendre un aussi salutaire enseignement. Les malheurs dans lesquels sont plongés tant d'autres peuples les ont émus, et ils ont voulu engager leurs ouïes

À se défier du funeste esprit qui s'insinue déjà dans cette Province. Les vrais chefs, les apôtres du *libéralisme* ne sont pas encore très nombreux dans nos climats, nous dit notre vénérable Archevêque, non; mais ils propagent une doctrine subtile, dont le venin est mortel. Ceux qui en sont atteints ne peuvent plus distinguer facilement la lumière; il faut un grand coup de la grâce pour les remettre dans le droit sentier. Qu'ils se défient donc de ce terme de *libéral*. On commence par jouer avec le nom, on se familiarise ensuite avec le principe, avec l'idée et bientôt, sans en avoir la conscience, on favorise les desseins de ceux qui veulent détruire l'Eglise.

"10. Le *libéralisme catholique*, disent les Pères du Concile dans un décret spécial, le *libéralisme catholique* est semblable au serpent qui se glissa dans le paradis terrestre, pour tenter et faire déchoir la race humaine. Grâce à Dieu, il a peu d'adeptes dans notre Province, mais il faut l'arrêter dès ses commencements et empêcher qu'il ne se répande. Les ennemis de la vérité s'efforcent d'altérer la constitution divine de l'Eglise, et de briser les liens qui unissent les peuples aux Evêques et les Evêques au Vicaire de Jésus-Christ. Cette union qui fait la force et la beauté de l'Eglise, est aussi la marque certaine à laquelle se reconnaissent ses vrais enfants. C'est un rempart assuré contre l'astuce et l'audace de ses ennemis.

"Le grand danger vient surtout de ce que certains catholiques veulent établir une union impossible et monstrueuse entre les lumières et les ténèbres, entre la justice et l'iniquité, au moyen de doctrines *catholico libérales* très-pernicieuses, qui favorisent les usurpations du pouvoir laïque dans le domaine spirituel, et portent à tolérer des lois iniques, comme s'il n'était pas écrit: *Nul ne peut servir deux maîtres*.

"Les prétendus *catholiques*, qui se disent en même temps *libéraux*, sont plus dangereux que des ennemis déclarés, parce que, sans être remarqués, et peut-être même sans en avoir la conscience, ils favorisent les desseins de ceux qui veulent détruire l'Eglise. Se tenant en dedans de certaines limites, ils ont l'apparence de la probité et d'une doctrine saine qui trompe les amateurs de la conciliation et les âmes honnêtes, à qui une erreur manifeste inspirerait de l'éloignement. Ils réussissent à briser l'unité, à affaiblir des forces qui avaient été réunies pour leur résister. Vous les reconnaîtrez à leurs fruits, *a fructibus eorum cognoscetis eos*, dit Notre-Seigneur (S. Math: VII. 16.) Voyez cet acharnement qu'ils montrent contre tout ce qui resente le dévouement envers le Saint-Siège, écoutez le langage peu respectueux qu'ils tiennent à son égard, entendez ces accusations d'imprudences et d'inopportunités, d'ultramontanisme, de jésuitisme, qu'ils répètent à satiété contre quiconque se montre attaché à ce centre d'unité. Enflés d'orgueil, ces *catholico-libéraux* se croient plus prudents et plus sages que celui à qui a été promis un secours spécial et perpétuel de Dieu. Pour éviter leurs pièges, il faut donc se tenir fortement attaché au Pontife Romain, à qui a été confiée la mission divine d'enseigner et sauvegarder tout ce qui touche à la foi et à la morale."

Clôture de l'année scolaire au Collège de Ste. Anne

La distribution solennelle des Prix au Collège de Ste. Anne eu lieu hier soir en présence d'un grand nombre de parents des élèves et d'amis de l'éducation.

La grande salle ordinaire était magnifiquement décorée et le théâtre présentait un agréable coup d'œil. Le tableau

du vénéré fondateur du Collège était entouré de fleurs et de guirlandes et tout le reste de l'ornementation concourait à le faire ressortir et à lui donner de l'éclat.

Après la marche *Painchaud*, composée par M. McKernan et admirablement exécutée par le corps harmonique du Collège, M. Thomas Chapais, élève de Mathématiques, a prononcé un brillant éloge de l'immortel fondateur.—Nous publierons ce discours dans notre prochain numéro.

Puis vint la distribution des prix. Voici les noms de ceux qui reçurent les plus nombreux applaudissements:

En Physique: MM. Jules Paradis et George Guy;
En Mathématiques: MM. Louis Pelletier, Alphonse Pelletier, Louis Tremblay et Thomas Chapais;
En Rhétorique: MM. Louis St. Pierre, Jos. Lemieux, Félix Blanchet, Georges Pelletier, et Adolphe Michaud;
En Belles-Lettres: MM. Alfred Tremblay et Alphonse Têta;

En Versification: MM. Gilbert Miville, Ph. Ant. Bérubé, Fernand Dupuis et Alfred Richard;

En Méthode: MM. Adolphe Dionne, Dominique Pelletier, Jos. Richard, Chs Gagné, et Henri Simard;

En Elements latins: MM. Théophile Turcotte, Augusto Gagné, Fra. Têtu, Louis Garon et Georges Goudreau;

Dans le Cours Commercial, ceux dont les noms ont été le plus fréquemment nommés sont:

En Quatrième: MM. Albert Darlington, Jos. Dubé, et Tho. Duhig.

En Troisième: MM. Alphonse Hudon, Chs Collet, W. Lebel et U. Garneau.

En Seconde: MM. Auguste Caron, Henri Thériault, Alphonse Grenier et Anselme Buteau.

En Première: MM. Arthur Caron, David Caron et Clovis Martin.

M. Jules Paradis, élève de Physique, apparut ensuite sur l'estrade entouré des finissants et prononça le discours d'adieu.

Sous mille rapports cette séance a beaucoup intéressé. Elle fait honneur aux élèves et à MM. les Directeurs du Collège.

Le scarabée de la pomme de terre

Le *Sun* de New-York, a publié sur le scarabée de la pomme de terre un article dont le *Courrier des Etats-Unis* a traduit les passages suivants:

Certains fermiers des environs passent la charrue sur leurs pommes de terre et ensemencent leurs champs de maïs, au lieu de détruire les scarabées. D'autres parlent d'abandonner entièrement la culture des pommes de terre. Cela est inutile si l'on adopte les moyens convenables de détruire le scarabée. En d'autres portions du pays, où cet insecte pullule depuis des années, on n'a pas abandonné la culture des pommes de terre et il n'y a de bonnes récoltes de l'abandonner nulle part. Mais il faut tuer les scarabées, ou ils détruiront la récolte.

Il y aura probablement cette saison trois lignées de scarabées, la dernière restant en vie pendant l'hiver sous forme de scarabées, comme les punaises ordinaires des citrouilles et des melons, se cachant sous l'écorce de vieux arbres ou dans les granges à l'approche du froid, et y demeurant jusqu'au printemps. Le scarabée femelle qui a survécu pendant l'hiver cherche la première feuille de pomme de terre qui apparaît et dépose ses œufs à l'intérieur; dès que l'œuf éclot, les petites larves, de forme ovale, et de couleur jaunes, se mettent à dévorer rapidement les feuilles. C'est sous cette forme que l'insecte fait les plus grands dégâts, le scarabée à l'état parfait mangeant très peu. Par un temps sec on peut enlever les larves des feuilles avec un balai. Celles tombant sur les terrains chauds et desséchés périront, car elles ne peuvent se trainer qu'à une très-petite distance, et elles sont

tués par la chaleur de la terre et du soleil. Mais cette méthode n'est bonne que quand les plants sont tout à fait jeunes, et elle est impraticable par un temps humide.

Le plus sûr moyen de destruction est l'empoisonnement par le vert de gris. Aucune conséquence fâcheuse ne résultera de l'emploi de ce poison violent si l'on prend les mesures de précaution nécessaires. Il n'en faut qu'une très-petite quantité pour détruire les larves, et le premier soin doit être par conséquent de trouver une méthode de distribution sur les plants sans gaspillage inutile. On peut opérer la distribution par l'eau, mais il faut alors agiter constamment le mélange, sans quoi le vert de gris descendrait au fond du vase.

Il faut mieux employer la farine, dont les qualités les plus inférieures répondront à l'objet voulu. Une livre de vert de gris mêlée à 15 livres de farine est une bonne proportion, mais il faut avoir soin de bien opérer le mélange également. Si ce mélange est répandu sur les feuilles de pommes de terre le matin alors qu'elles sont humides de rosée, il y adhérera, et les larves ne pourront manger sans avaler quelques parcelles de poison, ce qui est la mort certaine pour elles. Pour opérer le mélange, versez la farine et le vert de gris dans un baril ou un vase profond et remuez avec un bâton, en évitant de respirer la poussière qui se dégagera. On peut d'ailleurs acheter le mélange tout préparé à la machine, ce qui vaudra mieux encore.

Un seau d'étain d'une contenance de 2 pintes, recouvert et emmanché à un bâton de 3 à 4 pieds de long, fera un bon distributeur.

Le fond du seau devra être perforé de trous nombreux, juste assez grand pour laisser passer le mélange en fines parcelles. Il est inutile d'appliquer le poison avant que les larves aient commencé à manger les feuilles.

En le répandant trop tôt on s'expose à ce qu'il soit enlevé par les pluies; il faut donc attendre que les larves aient commencé leur festin.

L'opération peut se faire très-rapidement et ne demande pas un coûteux appareil. Il faut répandre la poudre de préférence le matin, quand la rosée n'a pas encore été humée par le soleil et qu'il ne fait pas de vent. Il se peut qu'une seconde application soit nécessaire, une semaine après la première; c'est ce qu'indiquera l'examen des plants.

Les cultivateurs de l'Ouest, qui connaissent bien les habitudes de l'insecte, sauvent leurs pommes de terre de la destruction moyennant un dépense de 5 piastres de vert de gris par acre.

Les plantes n'absorbant pas les substances minérales, le vert de gris, peu après avoir touché le sol, devient une substance inerte aussi inoffensive que le sable. Des millions de boisseaux de pommes de terre ont été traités par le vert de gris, et l'on n'a pas découvert un seul cas d'accident provenant de cette cause.

Bourrelets des arbres fruitiers

Toutes les fois qu'on enlève une portion de l'écorce d'un arbre de manière à mettre à nu le corps ligneux, il se forme autour de la plaie une extravasation qui finit par la remplir entièrement si elle n'est pas trop considérable, et cette extravasation s'appelle aussi, dans ses commencements, un bourrelet.

M. Duhamel, à qui l'on doit d'excellentes observations sur les bourrelets, s'est assuré que, dans la seconde sorte de bourrelets, l'extravasation se faisait entre le bois et l'écorce; qu'elle était d'abord molle, se solidifiait petit-à-petit, prenait un renflement au-dessus de son bord, s'appliquait exactement sur le bois sans y adhérer, et finissait par rétablir complètement l'écorce.

Mais la progression de l'accroissement de cette extravasation n'est pas la même dans toutes les parties de la même plaie. Elle sort d'abord, pendant peu de temps, par les côtés, ensuite par la partie supérieure, et en dernier lieu, souvent même d'une manière à peine sensible, par la partie inférieure; de sorte que l'extravasation de la partie supérieure paraît, en définitive, être celle qui concourt presque exclusivement à la guérison de la blessure.

Cette circonstance a naturellement dû conduire et a conduit en effet Duhamel à regarder la sève descendante comme opérant seule la reproduction de l'écorce, et cette opinion est aujourd'hui presque généralement adoptée des cultivateurs.

M. Lanery, qui s'est utilement occupé de rechercher, après Duhamel, les circonstances qui accompagnent la formation des bourrelets, a observé que la substance qui, dans ce cas, sort la première, est du tissu cellulaire tout pur, ensuite il se produit de la substance fibreuse, ligneuse et corticale; mais que la sorte d'écorce qui paraît être le résultat de ce travail de la nature n'a ni trachées, ainsi qu'on peut s'en convaincre sur la vigne, où ces vaisseaux sont si amples, ni vaisseaux propres, comme on peut le voir sur le cerisier et autres arbres à gomme. Sa surface paraît gronnée, sans stries longitudinales, et son intérieur sans fibres longitudinales. Ce n'est que lorsque le bourrelet a rempli la capacité entière de la plaie, que la circulation s'est rétablie dans sa direction naturelle, que cette écorce prend et l'aspect extérieur et tous les caractères intérieurs de son espèce.

On a nié que le bourrelet supérieur fût le résultat des efforts de la sève descendante, parce que très-souvent, comme nous l'avons dit, ce sont les parties latérales qui développent ces premiers éléments. A cela, M. Lanery répond: 1^o. que la sève tend toujours à augmenter le diamètre de l'arbre, et que par conséquent les vaisseaux sont disposés à s'élargir toutes les fois que la résistance que leur oppose l'écorce cesse. Or, cette résistance est évidemment moindre dans le cercle où se trouve la plaie, et il y a toujours quelques vaisseaux rompus sur les bords latéraux de cette plaie; 2^o. qu'il ne sort certainement que du tissu cellulaire des côtés de la plaie, ainsi qu'il s'en est assuré par l'observation.

Toute protubérance ou cavité qui se trouve dans une plaie retarde toujours considérablement, si elle n'empêche pas complètement, sa guérison, parce que la sève descendante a fort peu de disposition à s'écarter de sa marche naturelle, qui est la perpendiculaire. Nous avons cru remarquer que, dans ce cas, une blessure faite au bord supérieur du bourrelet supérieur, en déterminant une seconde extravasation de la sève, facilitait la continuation de son action. Nous sommes au moins certain que, dans ceux où cette circonstance n'existait pas, l'endurcissement de l'épiderme de leur extrémité accélérât singulièrement leur croissance.

La présence de l'humidité et la privation du contact de l'air produisent ce dernier effet d'une manière bien plus marquée encore, probablement par la même cause, c'est-à-dire en diminuant la résistance que l'épiderme du bourrelet oppose à la descente de la sève: de là vient l'utilité des bandages, de l'onguent de Saint-Fiacre, et des onguents de toutes espèces dont l'agriculture fait usage.

Un autre avantage de l'emploi de ces moyens, c'est qu'ils déterminent souvent, pour ne pas dire toujours, la sortie des pores du bois d'un réseau cellulaire qui fait partie de sa substance, et qui s'incorpore avec l'écorce nouvellement formée, de manière que, dans ce cas, il n'y a pas solution de continuité dans ce bois, solution qui se remarque pendant toute la vie de l'arbre, lorsque cette circonstance n'a pas lieu.

Presque toujours, dans les jeunes arbres, il se fait un renflement de l'écorce qui est immédiatement au-dessus de la plaie, de sorte qu'on y voit réunies les deux sortes de bourrelets.

Le résultat de la ligation d'une branche avec une ficelle ou autre chose est la formation de deux bourrelets semblables, un en dessus, plus gros, et un en dessous. Ces circonstances peuvent être assimilées à celles qui se remarquent dans les plaies et les ligatures chez les animaux. Comme chez ces derniers, l'enflure disparaît sans laisser de traces, soit avec sa cause, soit par suite de la mort; ce qui prouve qu'elle est due à la présence d'un fluide dans un tissu cellulaire.

Les suites de la stagnation de la sève sont, d'accélérer la floraison des arbres, d'assurer la fécondation des fleurs, d'augmenter la grosseur des fruits pendant la première année, et ensuite pendant les suivantes de faire languir, et enfin mourir les arbres.

Le bourrelet supérieur d'une plaie, quelle que soit la cause qui détermine son existence, est toujours d'autant plus gros, que le côté de l'arbre ou de la branche sur lequel il se trouve, est plus garni de feuilles, et que l'écorce est moins épaisse et moins ligneuse.

L'écorce des racines étant moins dure que celle des branches, et ces racines étant nourries par toutes les feuilles de l'arbre, il s'y forme, par les mêmes causes, de bien plus gros bourrelets,

Duhamel a observé qu'un arbre planté dans un petit pot, et conservé sans renouvellement de terre jusqu'à sa mort naturelle, avait l'extrémité de la plupart de ses racines terminées par un tubercule qui n'était autre qu'un bourrelet produit par la stagnation de la sève.

Il est assez fréquent de voir le bord inférieur d'une plaie faite à certains arbres, aux ormes, par exemple, pousser, au lieu d'un bourrelet, de petits bourgeons. Il en est de même du bord du tronc des arbres coupés; mais ces productions sont toujours faibles.

Lorsqu'on fait une bouture, il se forme constamment à son extrémité inférieure un bourrelet, d'où sortent des inamelons et ensuite des racines; cependant nous devons faire remarquer que ce n'est pas de ce bourrelet que partent celles qui, dans les arbres, doivent devenir les plus grosses; c'est de tumeurs supérieures, principalement de la base des boutons, qui, dans ce cas, s'oblitérent toujours.

Puisqu'il se forme toujours un bourrelet à l'extrémité des branches qu'on met en terre dans l'intention de leur faire pousser des racines, il est naturel de penser que lorsqu'on force ces branches encore sur l'arbre à en produire, les boutures qu'elles fournissent reprendront plus promptement et plus sûrement. Aussi ce moyen est-il fréquemment employé dans les pépinières bien conduites pour les arbres rares et d'une multiplication difficile.

Il en est de même des marcottes. Lorsqu'on enlève une portion annulaire d'écorce, même qu'on fait une simple plaie à la partie qui est en terre, ou lorsqu'on comprime dans ce lieu cette écorce avec un lien de litiou ou autres matières, il se forme un bourrelet, qui fait toujours gagner du temps, et sans lequel souvent il n'y aurait pas production de racines.

La formation des bourrelets est donc d'un intérêt majeur pour l'art agricole.

Mais à quoi est due la formation des bourrelets? A la sève, surtout à la sève descendante, c'est-à-dire à celle qui s'est organisée en passant par les feuilles. Cela est prouvé d'une manière indubitable par une multitude de faits. Nous ferons observer que toutes les parties d'une branche au-dessus d'une plaie annulaire, augmentent en grosseur et en nombre dans une proportion bien plus considérable que celle d'une branche semblable qui n'a pas été mise dans la même situation; ce qui indique que des principes nutritifs s'y sont accumulés.

Le temps de la formation des bourrelets varie à raison de la nature des arbres, du sol et de la saison. Il suit les mêmes règles que celles de l'accroissement en hauteur et en grosseur, c'est-à-dire qu'une plaie annulaire se comble plus vite dans les arbres qui poussent rapidement, qui ont dans un bon fonds, et pendant un printemps humide et chaud. Ainsi, quand on veut user de ce moyen pour amener des arbres à porter des fruits, il faut proportionner la largeur de la plaie à la vigueur de ces arbres, de manière qu'elle puisse se remplir dans l'année; car sans cela la branche serait exposée à périr.

Les protubérances qu'on remarque souvent au-dessus ou au-dessous du point d'insertion d'une greffe sont aussi des sortes de bourrelets. Lorsque la greffe appartient à un arbre plus vigoureux que le sujet, la protubérance est au-dessus; lorsque le sujet est au contraire mieux constitué que l'arbre qui a fourni la greffe, elle est au-dessous. Les poiriers greffés sur cognassier ou sur épine offrent souvent des exemples des premiers, et on en voit fréquemment des seconds dans les pépinières d'arbres d'agrément.

On peut conclure de là que tous les arbres et même les plantes qui ont des tiges articulées comme la vigne, la belle-de-nuit, etc., ne sont si cassantes à leurs articulations que parce que le renflement qui les forme est encore une sorte de bourrelet, par suite que le renflement qui se voit à la base de chaque feuille, principalement des arbres qui se défont tous les ans, en est encore une nouvelle sorte.

Fetite Chronique

Fromagerie de Huntington. — Les propriétaires de la fromagerie de Huntington, M. Cowan et Gilmore ont été obligés d'ajouter une nouvelle cuve à leur manufacture. Ils reçoivent actuellement le lait de 300 vaches et confectionnent tous les

jours 12 meules de fromage. La fromagerie de M. Cowan à Dundee, ainsi que celle d'Elgin sont également sur un bon pied et laissent beaucoup à espérer. On croit faire près de la moitié de fromage dans le comté de Beaumarquois cette année plus que l'année dernière.

Admission à la pratique de la médecine. — C'est avec plaisir que nous apprenons que M. Arthur et Odilon Desjardins, de Ste. Anne de la Pocatière, viennent d'être admis à la pratique de la médecine, après un examen qui leur fait le plus grand honneur.

Ces messieurs sont sortis de l'examen subi devant la faculté de médecine de l'Université Laval, M. Odilon Desjardins avec le degré de Docteur en médecine et M. Arthur Desjardins avec celui de licencié en médecine. Tous deux étaient anciens élèves du Collège Ste. Anne.

Voici ce que nous lisons dans l'Événement, au sujet du brillant examen de nos deux jeunes amis:

« Voilà certes un magnifique résultat, mais qui ne nous a pas surpris. Nous connaissions les talents distingués de nos jeunes amis, leur amour du travail et leur bonne conduite; nous savions que leur travail serait couronné de succès. Nous leur offrons donc nos plus sincères félicitations et leur souhaitons une nombreuse clientèle. »

M. le Dr. Odilon Desjardins va se fixer à Belœil, à la demande des personnes les plus influentes de l'endroit; M. le Dr. Arthur Desjardins doit s'établir à Ste. Anne de la Pocatière, à l'endroit même où pratique son père M. le Dr. Hospice Desjardins.

La crise. — Le pays est visité par une crise financière et industrielle, très sérieuse, et qui pourrait bien se prolonger.

L'argent est excessivement rare à la campagne comme à la ville, et le commerce est partout paralysé.

Les industries grandes ou petites sont, ou arrêtées ou sur le point de l'être. Le haut commerce révèle son état de souffrance par de nombreuses suspensions d'affaires ou la faillite. Pour peu que cela continue, la misère va s'asseoir au seuil de milliers de familles et, s'il est vrai que "il est facile de prévoir ce qui arrivera avant peu."

Les marchands de fleur et de provisions dans nos cantons ont cessé d'avancer sur le crédit, et ont forcément adopté le système de vente pour argent comptant seulement. La conséquence en est que de pauvres familles de colons et de cultivateurs ont dû et doivent encore se coucher sans souper!

On comprend que, endettés par dessus la tête chez le marchand, celui-ci ne veuille pas, dans un temps aussi difficile, leur continuer de crédit.

Le prix de la main d'œuvre est baissé de plus de moitié. Les journaliers se donnent à un écu par jour et encore à ce prix consentent-ils de travailler, au dehors, du lever au coucher du soleil.

Quelles que soient les causes de cette gêne extrême, elle devra servir d'enseignement. L'expérience démontrera peut-être au cultivateur et à l'artisan, combien ils ont tort dans les temps ordinaires de s'endetter comme ils le font, et plus souvent qu'autrement pour des objets de luxe.

Les extravagances qu'ils peuvent se reprocher aujourd'hui sous le rapport des habits, des voitures, etc., ont contribué jusqu'à un certain point au malaise des uns et à la misère des autres. Puisse la présente crise leur suggérer à l'avenir de faire des épargnes et mettre un frein au luxe qui dévore nos campagnes et contre lequel nos évêques s'élevaient si fortement dans chacun de leurs conciles provinciaux.

Soyons prudents et sages. La grande question domestique devrait être avant tout l'économie. Un siège en règle devrait être fait à la vanité et à l'orgueil qui engendrent le luxe et les folles dépenses. Sachons donc tirer des difficultés actuelles tout ce qu'elles peuvent nous offrir de profit sous ces rapports. — *L'Union des Cantons de l'Est.*

— Nous avons reçu les prospectus d'une nouvelle feuille qui paraîtra ces jours-ci à Montréal, sous le titre *Le Propriétaire et l'Ouvrier*. Son but est indiqué par le sous-titre suivant: *Journal dans les intérêts de tous les Propriétaires, chefs d'Atelier, d'Usine, de Chantier, etc., des Artistes, Artisans, Industriels, Commerçants et Ouvriers de tout art, métier ou profession, paraissant le samedi soir.*

L'abonnement est de \$1,00 par an. M. l'abbé Chabert, assis.

té d'un comité de collaborateurs en est le propriétaire et le rédacteur. Longue vie et succès à notre nouveau confrère.

RECETTES

Moyen de détruire les punaises à patates

M. Antoine Biron, cultivateur intelligent de Stoke, emploie contre ce fléau le remède suivant depuis plusieurs années, avec le plus grand succès : Il sème du sel en abondance sur ses patates. Il le répand aussitôt après la pluie, ou le soir, lorsqu'il y a un peu de rosée. Le sel est, du reste, un excellent engrais, et vaut à la terre plus qu'il en coûte.

Un autre remède mentionné par un journal de l'Ouest : On prend un mélange de deux pleines cuillers à thé de thérébentine et d'un gallon et une pinte de plâtre ou de cendre, et on répand le tout sur les patates. Ce remède démoralise les punaises. Une application suffit ordinairement, mais s'il pleut peu après, on la répète. Les résultats sont magnifiques. Cultivateurs, essayez, n'attendez pas les dégâts pour appliquer le remède.

Brûlures

On reconnaît trois degrés différents dans la brûlure. Dans le premier, la partie est gonflée, rouge, chaude et douloureuse.

Dans le second, l'épiderme se soulève en forme de petites vessies pleines d'eau rousse, ou bien se détache et laisse la peau au vif.

Dans le troisième, la peau est brûlée, et même charbonnée; et la plaie est plus ou moins profonde.

Dans toutes les brûlures, il faut d'abord plonger la partie malade dans une eau très froide à laquelle on aura ajouté de l'extract de Saturne, et l'y laisser plongée le plus longtemps possible. On peut encore la recouvrir de linges arrosés continuellement avec cette eau; les racines de carottes, de pommes, de pommes de terre, de duvet de tîpha, la ouate, l'œuf, la confiture de groseilles, le cérat saturné, etc., sont de bons moyens lorsqu'on peut se les procurer immédiatement. Lorsque l'épiderme est déchiré et que la peau est à vif, il faut la recouvrir de linges finement enduits de cérat.

Dans le troisième degré de la brûlure, il se développe toujours de graves accidents auxquels les médecins seuls peuvent remédier suivant les cas.

PRIÈRE A NOS ABONNÉS RETARDATAIRES DE PAYER AU PLUS TOT.

Depuis longtemps nous publions ce qui précède, sans que nos abonnés retardataires se soient laissés fléchir par cette courte prière; car pas plus d'un tiers de nos abonnés n'ont payé l'année courante, un grand nombre même nous doivent plusieurs années d'abonnement. Un peu de bonne volonté de votre part, Messieurs les retardataires!

Notre Feuilleton

Nous ne pouvons encore cette semaine expédier à nos abonnés notre *Feuille de littérature*. Grâce à l'encouragement de quelques officiers-rapporteurs pour les élections des membres de notre Législature Provinciale nos presses ont été employées à l'impression de proclamations et autres blancs nécessaires pour la votation. Nous espérons que nos abonnés ne nous en voudront point d'avoir accepté cet encouragement en leur privant par là de notre *feuilleton*. Le numéro de la semaine prochaine aura sa feuille de littérature. Nous compenserons plus tard cette lacune en donnant un numéro de 16 pages de littérature au lieu de 8 pages.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

DANS l'affaire de J. B. SAUCIER de Ste. Flavie, comté de Rimouki, marchand,

Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, à Ste. Flavie, mardi le même jour de juillet 1875 à 11 heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

OWEN MURPHY,

Syndic provisoire.

Québec, 19 Juin 1875.

MUSIQUE NOUVELLE !!

MUSIQUE VOCALE :

Les deux mères	Boissière	25
Histoire d'oiseau	"	25
La chasse aux papillons	"	25
Noble coursier	Henrion	35
Mademoiselle	Boissière	25
Pauvre rose	M. A. D.	25
Amour et prière	Laehman	25
Les lunettes magiques	Gariboldi	50
Le dervier de l'orpheline	Boissière	25
La fauvette et la prison	"	25
Les trois gâteaux	"	25
! l'Alsace pleure : elle prie, elle attend!	Ben. Tayoux	40
A Saint-Blaise	Pessard	30
Chanson de Jean Prouvaire	Holmès	50
Amour et caprice	Boxery	25
Chan-on d'été	Rupès	50

MUSIQUE INSTRUMENTALE :

Le lys	Spindler	40
Transports joyeux	Lambert	35
Souviens-toi	Spindler	40
Les marguerites	"	40
Andalusia, valse	l'Énavaire	75
Les gondoles	Delorme	50
Heures heureuses	"	50
Chant du Lazzarone	Kowalski	70
Paysane	Marmontel	75
Bergère	Kowalski	60
Rose des Alpes	Spindler	40
Bouquet de violettes	"	40
Feuilles d'automne, valse	David	70
Nuit d'Asie	Marmontel	75
Pauvre fleur	Spindler	40
Feuilles d'automne	Kowalski	60
Méditation	"	60
Sur l'Asiatique	"	60
Dreaming on the lake	Lott	80
Nuit et jour, valse	Lamothe	80
La jolie hongroise, valse	Fischer	60
Colombine, Polka	Dessaux	50

Eu vente chez

A. LA VIGNE

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique
113 rue St. Jean, QUÉBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, mai, 1875.
L'ESCORTÉ AUTORISÉ sur les envois AMÉRICAINS, jusqu'à
nouvel ordre, sera de 15 par cent.

JAMES JOHNSON,

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les
journaux autorisés à le publier.